

## Entretien avec un facilitateur : essenscia

---



**Sofie Bracke**, Conseillère stratégique en durabilité et économie circulaire chez essenscia, la fédération belge de l'industrie de la chimie, des matières plastiques, et des sciences de la vie.

### *Quel est l'intérêt du secteur de la chimie pour l'économie circulaire ?*

L'industrie chimique est impliquée dans quasi toutes les chaînes de valeur de production : 95% des produits ont un lien avec la chimie et les procédés chimiques. Nous sommes donc impliqués de manière forte dans l'économie circulaire. Car d'un côté il y a un contexte politique de diminution de l'impact environnemental et d'exigences croissantes sur l'utilisation des ressources, et de l'autre, la nécessité de stabiliser les prix des matières et de sécuriser les approvisionnements. Les nouveaux modèles économiques de l'économie circulaire doivent permettre de s'adapter à ces nouvelles contraintes, mais encore faut-il pouvoir les mettre en œuvre.

### *D'où le rôle de « facilitateur » d'essencia ?*

Justement, nous avons un rôle pivot de sensibilisation et de communication des bonnes pratiques au sein de nos membres, plus de 200 en Wallonie, ce qui représente 22% de l'emploi industriel dans la Région. Il est capital qu'ils puissent partager leur expérience si on veut accélérer la transition vers une économie circulaire. Nous avons déjà participé en tant que facilitateur au sein du Green Deal flamand sur les achats circulaires qui a duré deux ans (2016 à 2018) en réalisant trois workshops pour nos membres. Chacun comportait deux volets : un volet « information » visant à faire connaître tous les aspects de l'économie circulaire. Le second volet « échange de bonnes pratiques » permet à des entreprises de témoigner de leur mise en œuvre de projets. C'est très concret.

### *Par exemple ?*

Sur les sites de production, on peut utiliser des ressources biosourcées ou recyclées plutôt que des matières premières d'origine fossile. On peut fermer des boucles quasiment sans perte en régénérant des produits chimiques utilisés, par exemple des solvants. Le bénéfice, c'est qu'on se protège des fluctuations de prix sur le marché mondial, et qu'on sécurise ses approvisionnements. La symbiose industrielle permet d'échanger les déchets et sous-produits de processus industriels entre entreprises. Il faut réfléchir à la manière d'organiser les chaînes de valeur. Car en théorie tout est recyclable, mais il faut le rendre économiquement viable et il faut avoir aisément accès aux gisements de matières premières secondaires. De l'autre côté, il n'y a pour l'heure pas assez de demande de produits recyclés – ils sont encore exclus de certains cahiers des charges. Les « achats circulaires », c'est un premier pas.

### *Quel est votre retour d'expérience du Green Deal achats circulaires flamand ?*

Cela nous a permis d'avoir un aperçu très clair sur ce que signifie l'économie circulaire pour notre secteur. Nous avons maintenant une 'cartographie' des bonnes pratiques au sein de notre industrie. Les membres qui ont participé ont accès à cet aperçu et peuvent donc

travailler à les mettre en œuvre. C'est utile, mais au niveau de l'impact, ce n'est pas évident à quantifier. Et il est clair que nous devons toucher encore plus d'entreprises.

### *D'une manière plus générale, quelles sont les leçons à tirer du Green Deal Achats Circulaires flamand pour celui de la Wallonie ?*

Justement, ces leçons n'ont pas encore été clairement tirées par la Région flamande – elle va heureusement le faire dans le cadre d'un projet européen, ProCirc. Il nous semble pourtant essentiel d'évaluer l'impact du Green Deal : il faut dès à présent mettre en place les outils adaptés d'évaluation de l'impact en Wallonie. Ensuite, le Green Deal flamand s'étalait sur deux ans, ce qui n'était pas assez long, notamment en matière de réseautage – ça prend du temps pour que tout le monde se connaisse bien. Car l'économie circulaire est transversale et il est impératif de discuter entre différentes chaînes de valeur. Le Green Deal wallon s'étale sur trois ans, ce qui permet même d'ouvrir d'autres perspectives, notamment de s'attaquer aux écueils législatifs par les pouvoirs publics.

### *Que voulez-vous dire par « s'attaquer aux écueils législatifs » ?*

Il s'agit de faire remonter les barrières juridiques qui freinent l'économie circulaire. Nous comptons sur nos membres pour identifier ou signaler les difficultés qu'ils rencontrent sur le terrain lorsque une disposition légale les empêche ou les freine à réaliser les étapes de projets d'économie circulaire. Par exemple, le transport des déchets est grevé de nombreuses charges administratives liées entre autres aux interprétations juridiques qui peuvent exister sur ce qu'est une matière première secondaire. Est-elle un déchet ou pas, telle est la question. Les notions juridiques actuellement en vigueur, comme par exemple le statut de déchet ou la définition de recyclage, doivent être examinées dans le nouveau contexte d'économie circulaire

### *De votre expérience, en quoi les Green Deals flamands et wallons sont différents ?*

Le contexte est différent, tout d'abord. En Flandre, le Green Deal est un des nombreux projets de Vlaanderen Circulair, qui travaille déjà depuis 2006 sur le sujet (avant sous le nom

de Plan C). En Wallonie, le sujet est plus jeune, et le Green Deal Achats Circulaires est une des premières initiatives dans le domaine. Nous soutenons à fond cet engagement, c'est très positif. Ensuite, la Région flamande a mise en place une gouvernance qui permet la coordination de la politique en matière d'économie circulaire. Il faut aussi une bonne gouvernance en Wallonie car si on veut valoriser les opportunités, il faut des ressources humaines qui fassent le lien entre les personnes et institutions pertinentes. C'est capital pour créer des liens et rassembler les acteurs intéressés.

⇒ *Vous souhaitez, vous aussi, partager votre expérience ? Faites-le nous savoir !*

[economiecirculaire@spw.wallonie.be](mailto:economiecirculaire@spw.wallonie.be)